

La préparation et l'organisation du Congrès se sont effectuées autour de quatre thèmes principaux relatifs à la Coordination et la coopération des bibliothèques : L'information documentaire (rapporteurs : J. Carpine-Lancre et G. Feuillebois) ; La communication des documents (J.C. Garreta et G. Frigot) ; La Coordination des acquisitions (L. de Lepiney et J. Yvon) ; Planification et normalisation (A. Massuard).

En fonction des débats, les rapporteurs ont rédigé les rapports finaux que l'on trouvera ci-dessous.

Les catalogues collectifs

Les catalogues collectifs constituent, de longue date et dans les pays les plus divers, un des instruments privilégiés pour la coopération et la coordination entre les bibliothèques.

FONCTION DES CATALOGUES COLLECTIFS :

La fonction principale des catalogues collectifs est de permettre de savoir qui possède quoi.

Sur le plan de la coopération entre bibliothèques, les catalogues collectifs aident à localiser à coup sûr les documents, à rationaliser le prêt inter-bibliothèques, à assurer au plus grand nombre d'utilisateurs un accès au maximum de documents, dans les moindres délais et avec les moindres frais.

En ce qui concerne la coordination, la connaissance des ressources des différentes bibliothèques, mise à jour fréquemment, doit aboutir à un programme concerté d'acquisitions ; celui-ci permet la meilleure utilisation, le meilleur rendement, des budgets des bibliothèques. Seuls, les catalogues collectifs peuvent fournir la preuve irréfutable des lacunes et des doubles emplois excessifs dans les collections.

ELEMENTS DES CATALOGUES COLLECTIFS

— Les documents :

Les catalogues collectifs réalisés jusqu'ici, ont accordé la priorité aux documents rares, difficiles à identifier ou à se procurer, ou bien particulièrement coûteux. A l'avenir, les catalogues collectifs devraient inclure toutes les catégories de documents, sans faire de distinction entre documents français et étrangers et en complétant, dans les moindres délais, les données sur les acquisitions courantes par les renseignements sur les collections précédemment acquises.

— Les bibliothèques :

La condition majeure du succès des catalogues collectifs est le choix, rigoureux et réfléchi, des bibliothèques appelées à y participer.

Les critères de sélection ne sauraient être ni le statut juridique ou administratif, ni l'implantation géographique des bibliothèques, ni même le volume des collections. Les bibliothèques participantes doivent être très facilement accessibles et disposer de locaux et de structures d'accueil suffisants ; elles doivent prêter librement à l'extérieur et fournir rapidement, à taux réduit, des reproductions, photocopies ou microformes. Il faut ensuite que ces bibliothèques possèdent un pourcentage élevé de documents « originaux » ; le rendement de quelques bibliothèques, dont les collections sont anciennes et/ou spécialisées, augmente considérablement le nombre des documents recensés sans multiplier de façon inconsiderée le nombre des participants.

Enfin, ces bibliothèques doivent prendre les dispositions nécessaires pour conserver les documents mentionnés dans les catalogues collectifs, s'engager à ne pas les détruire volontairement, et, si elles sont contraintes de s'en défaire, les déposer obligatoirement dans une bibliothèque donnée, par exemple au Centre national de prêt.

REALISATION DES CATALOGUES COLLECTIFS :

— La collecte des données :

Une exactitude parfaite et une uniformité absolue des données sont indispensables. Ces qualités peuvent être très facilement obtenues, en même temps que les frais seront considérablement réduits, par la généralisation des numéros normalisés : ISBN pour les livres, ISSN pour les publications en série.

En attendant que les documents soient tous dotés d'un numéro normalisé, aussi bien pour la production courante qu'à titre rétrospectif, il faut disposer de normes internationales de catalogage. C'est déjà chose acquise pour les monographies avec l'ISBD(M), en cours de réalisation pour les publications en série avec l'ISBD(S) et à l'étude pour de nombreuses autres catégories de documents.

Ces normes doivent encore être appliquées par du personnel qualifié. Cette exigence conduit à l'idée d'organiser des équipes de catalogage itinérantes, fonctionnant sur le plan local ou régional.

— La transmission et le traitement des données :

Pour un traitement rapide des données, l'ordinateur est l'instrument obligé. Il permet aussi bien des tris multiples (en fonction d'un ou plusieurs facteurs : catégories de documents, langues, sujets, dates, groupes de bibliothèques, etc.) que des mises à jour instantanées.

Les bibliothèques sélectionnées pour participer aux catalogues collectifs transmettront les données, qu'elles-mêmes ou les équipes itinérantes auront réunies, à des centres locaux ou régionaux dotés de terminaux. Ces centres-relais assureront, après les vérifications et traitements nécessaires, la retransmission vers un centre unique, responsable du catalogue collectif national. L'informatique devrait réussir là où les structures à niveau intermédiaire des catalogues manuels ont échoué (listes départementales de périodiques pour l'IPPEC ; bibliothèques universitaires des sièges d'académie pour la transmission des fiches au CCOE).

Pendant la mise en place de cette organisation, certaines bibliothèques auront l'occasion d'automatiser leur propre catalogue ou des catalogues collectifs locaux. Il est impératif que ces initiatives, qu'il n'est ni possible ni souhaitable de décourager, soient, en tous points, compatibles avec le programme du catalogue collectif national.

— L'accès aux données :

Le traitement en ordinateur permet le choix entre plusieurs modes d'accès aux données.

Les sorties d'ordinateurs, par leurs propres imprimantes ou liées à une photocomposeuse, peuvent être multigraphiées ou imprimées. Cette présentation, directement lisible et exploitable, est la plus commode, mais aussi la plus coûteuse au départ.

Il est possible de la remplacer par la diffusion de sorties d'ordinateurs sur microformes (COM) ainsi que cela se pratique depuis plusieurs années déjà en Grande-Bretagne et en Afrique du Sud. Le prix de revient est bien moindre, les mises à jour par cumulation, extrêmement faciles à réaliser. La seule contrainte est l'utilisation d'un appareil de lecture.

Les données peuvent encore être obtenues en interrogeant le centre responsable par lettre, appel téléphonique, télex ou par le terminal dont seront dotés les centres-relais. Cette solution entraîne des délais supplémentaires ; son coût, en cas d'interrogations fréquentes, risque pour l'utilisateur d'être finalement supérieur à l'achat d'un catalogue sous forme ordinaire ou microforme.

AVENIR DES CATALOGUES COLLECTIFS FRANÇAIS :

— Pour les ouvrages :

La seule entreprise permanente est le Catalogue collectif des ouvrages étrangers (CCOE). Avec un taux estimable de réponses positives, environ 60 p. 100, et des délais très courts (24 à 48 heures), cet organisme contribue à la localisation des ouvrages étrangers. Malheureusement, les lacunes que révèlent ses réponses négatives n'ont été exploitées ni pour réviser la liste de ses participants, ni pour susciter ou compléter un programme national d'acquisitions. En outre, la décision de ne pas inclure les ouvrages français dans ses attributions s'est révélée à l'usage une lacune extrêmement regrettable. La présence d'un exemplaire de tous les ouvrages français à la Bibliothèque nationale permet seulement la consultation sur place par un nombre restreint de lecteurs et non une libre communication.

L'évolution logique semble la suivante. Le CCOE, grâce à l'appoint de quelques personnes, résorbe son retard dans l'intercalation des fiches qui lui sont adressées ; simultanément, il prépare sa fusion dans le CAPAR, expérience pilote qu'il importe de rendre, très vite, tout à fait opérationnelle avec un nombre croissant de bibliothèques.

— Pour les publications en série :

Le catalogue collectif permanent pour cette catégorie de documents est l'*Inventaire des périodiques étrangers en cours* (IPPEC). Comme le CCOE, il paraît appelé à être absorbé par le CAPAR. Durant la phase préparatoire qui exigera certainement plusieurs années, il serait bon de renforcer ses effectifs pour produire, soit des mises à jour annuelles avec des notices très brèves, soit des cumulations pluriannuelles dont les notices comporteront l'état des collections. Dans l'un ou l'autre cas, et pour assurer la réussite de sa fusion dans le CAPAR, une étude approfondie du « taux d'originalité » des bibliothèques participantes doit être menée à bien.

Le *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII^e siècle à 1939* sera totalement disponible sous forme imprimée en 1977. La préparation et la publication de son complément, pour la période de 1940 jusqu'à la date où le CAPAR aura atteint son plein développement, peuvent être envisagées. Mais l'organisation doit être étudiée, les effectifs et les moyens décuplés pour garantir son achèvement dans des délais acceptables.

Outre ces trois entreprises d'ampleur nationale : CCOE, IPPEC, *Catalogue collectif des périodiques du début du XVII^e siècle à 1939*, toute une gamme de catalogues collectifs très divers est élaborée et diffusée.

L'extrême pénurie des crédits d'acquisitions a récemment donné une importance particulière, que l'on espère de brève durée, aux catalogues collectifs « négatifs », consacrés aux suppressions d'abonnements, telles les listes réalisées sous l'impulsion de Mme Fontaine-Levent et de M. Roux-Fouillet.

D'autres recensements, positifs cette fois, illustrent la plupart des variantes possibles : catalogues locaux, par exemple à Nice, Marseille, Rennes ; catalogues régionaux, comme dans le Rhône, l'Isère ou la Moselle ; catalogues spécialisés, tel le *Catalogue collectif des périodiques médicaux en cours dans les bibliothèques médicales françaises* de l'ABF (sous-section des bibliothèques médicales et biologiques).

Quels en seront l'évolution et le prolongement ? Logiquement, si les normes de catalogage sont appliquées et les traitements informatiques compatibles, ces initiatives contribueront à la mise en place du catalogue collectif national ; dès que celui-ci aura atteint sa maturité, elles en deviendront des sous-produits.

En conclusion, il faut, grâce à une augmentation des moyens mis en œuvre, et après une définition précise des objectifs et des étapes, améliorer d'urgence la situation actuelle. Aux entreprises passées et présentes, souvent artisanales, trop lentes dans leur réalisation et leur diffusion, et qui laissent de vastes domaines non couverts, il faut substituer un ensemble de catalogues collectifs cohérents, préparés et mis à jour selon un rythme soutenu, de manière rationnelle et coordonnée.

Jacqueline Carpine-Lancre